

**ARRETE n° 2024/05/22-1**

portant liste d'aptitude au grade d'ATTACHE  
TERRITORIAL au titre de la promotion interne

**Le Président du Centre de gestion,**

Vu le Livre Ier du code général de la Fonction Publique relatif aux droits et obligations des fonctionnaires,  
Vu les articles L 523-1 et L 523-3 à L 523-6 du code général de la Fonction Publique relatifs à la promotion interne dans la fonction publique territoriale,  
Vu le décret n° 87-1099, modifié, du 30 décembre 1987 portant statut particulier du cadre d'emplois des attachés territoriaux,  
Vu le décret n°2006-1695 du 22 décembre 2006 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux cadres d'emplois des fonctionnaires de la catégorie A de la fonction publique territoriale,  
Vu le décret 2008-512, modifié, du 29 mai 2008 relatif à la formation statutaire obligatoire des fonctionnaires,  
Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,  
Vu le décret n° 2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires,  
Vu le décret n°2023-1272 du 26 décembre 2023 modifiant les dispositions statutaires relatives à la promotion interne dans la fonction publique territoriale,  
Considérant que le nombre de recrutements permet la promotion interne de quatre agents de catégorie B,  
Considérant les attestations établies par le CNFPT précisant que les agents ont accomplis la totalité de leur obligation de formation de professionnalisation pour les périodes révolues,  
Considérant les Lignes Directrices de Gestion (3) au titre de la promotion interne arrêtées par le Président du Centre de Gestion le 16 juin 2023,

**Arrête :**

**Article 1 : Liste d'aptitude** : La liste d'aptitude prévue au 2° de l'article 3 du décret n°87-1099 est établie comme suit pour l'année 2024 :

Pour les fonctionnaires de catégorie B (article 5-1° du décret 87-1099) :

- Mme ERMENEUX Fabienne, rédacteur principal de 1ère classe, Commune de Damigny,
- Mme GOUHIER Denise, rédacteur principal de 1ère classe, Commune de Perche en Nocé,
- Mme LARCHER MATEOS Mélanie, rédacteur, Commune d'Athis Val de Rouvre,
- Mme VALERY Nelly, rédacteur principal de 1ère classe, Commune de Tourouvre au Perche

**Article 2 : Durée d'inscription** : La liste d'aptitude prend effet **au 1<sup>er</sup> juin 2024**. Elle est établie pour deux ans. Les lauréats qui n'auront pas obtenu de poste devront faire connaître au Centre de Gestion de l'Orne avant le 30 avril 2026 leur intention d'être maintenus sur la liste pour une troisième année et avant le 30 avril 2027 pour une quatrième année.

**Article 3 - Voies et délais de recours** : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa transmission. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**Article 4 - Exécution** : La Directrice du Centre de Gestion est chargée de l'exécution du présent arrêté qui est transmis à Monsieur le Préfet de l'Orne et fera l'objet d'une publicité sur le site Internet du CDG 61.

Fait à Valframbert, le 22 mai 2024

Le Président,  
  
Francis AÏVAR

## ANNEXE

### Nomination dans le cadre d'emplois des attachés territoriaux ayant permis la promotion interne de quatre agents

- Mme Fabienne DARIQUENAVE, Commune de La Ferté Macé
- Mme Marie DUARTE DA ROSA, CDC Andaine- Passais
- Mme Nathalie DUBREIL, Commune de Bagnoles de l'Orne Normandie
- M. Patrick FERRER, Commune de L'Aigle
- Mme Magali HEULIN, Terres d'Argentan Interco
- M. Frédéric LAMPERIERE, CDC des Hauts du Perche
- M. Frédéric LECOMPTE, CIAS des Pays de l'Aigle
- Mme Charlotte PLESSIS, CDC des Pays de l'Aigle